



Conseil régional

Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DU 5 MARS 2020

Rapport n° CR 2020-018 : Apprentissage : la Région s'engage

Texte de l'amendement :

L'annexe au projet de délibération est modifiée comme suit :

3.2 Critères d'instruction de la formation

Les critères ci-dessous sont appréciés au niveau des formations au titre desquelles la majoration est sollicitée.

- *Le caractère prioritaire de la filière : les formations à des métiers en tension, des métiers émergents, des formations dont les besoins en recrutement sont avérés ;*
- *Le caractère innovant des formations : les formations s'inscrivant dans une démarche d'excellence et d'innovation tant sociale que pédagogique sont privilégiées.*
- *L'implantation sur un territoire peu pourvu en offre de formation professionnelle : afin de soutenir prioritairement les formations présentes dans les territoires les moins bien dotés, une comptabilisation des formations en apprentissage dans un rayon de 10 km sera demandée.*
- **Les métiers relevant de l'intérêt général ou ayant une utilité économique, sociale, sanitaire ou environnementale dépassant leur caractère commercial : les formations dans les domaines du soutien scolaire, de l'aide aux personnes en grande précarité, de la lutte contre toutes les formes de discrimination, de la protection de l'environnement, de la promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République...**

Exposé des motifs :

Soutenir les formations à des métiers peu rentables économiquement mais contribuant à l'intérêt général

Comme il est indiqué dans l'exposé des motifs de ce rapport, une recomposition importante de l'appareil de formation professionnelle initiale est à attendre dans les premières années de mise place du nouveau cadre législatif, avec l'apparition de nouveaux acteurs qui iront logiquement sur les secteurs les plus rentables à court terme (formations tertiaires nécessitant peu de moyens techniques par exemple).

Ce processus est susceptible de fragiliser les OF-CFA multi-professionnels offrant un large panel de formations s'équilibrant par l'utilisation des formations « rentables » pour financer celles en déficit.

Or il est à craindre que les formations les moins financées seront celles qui concernent les métiers qui contribuent le plus à l'intérêt général, souvent moins connus, moins structurés et moins mis en avant par les structures d'enseignement et Pôle emploi.

La région doit donc agir pour que la réforme de l'apprentissage n'entraîne pas une chute des financements pour ces formations à des métiers pourtant indispensables à la qualité de vie des Franciliennes et des Franciliens. C'est la raison pour laquelle cet amendement propose d'intégrer la notion d'intérêt général dans les critères d'instruction du dispositif proposé dans le présent rapport.

Eddie Aït

Maxime des
Gayets

Ghislaine Senée

Céline Malaisé